

Arrêté n°2022 – 148 portant proclamation des résultats de l'élection partielle au conseil de gestion de l'UFR de Médecine

Le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L719-1, D713-1, D713-15 et D719-4 et suivants,

Vu l'arrêté n°2022-128 relatif à l'élection partielle des membres du collège B du conseil de gestion de l'UFR de Médecine,

Arrête :

Article 1 :

Suite au scrutin en date du jeudi 8 décembre 2022, le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne proclame les résultats de l'élection partielle du collège B du conseil de gestion de l'UFR de Médecine.

Sont donc proclamés les résultats suivants :

Collège B – Autres-enseignants et assimilés

Sièges à pourvoir : 3

Inscrits : 62

Votants : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages valablement exprimés : 15

Quotient électoral : 5

Ont obtenu :

Liste	Suffrages obtenus	Sièges directs attribués	Sièges attribués au plus fort reste	Total des sièges
Liste de Xavier DUBERNARD, Domitille CALLON, Renaud SIBONI	15	3	/	3

Sont déclarés élus :

Xavier DUBERNARD
Domitille CALLON
Renaud SIBONI

Article 2 :

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux de l'université, ainsi que par une mise en ligne sur l'intranet de l'université. Il est également inscrit dans le recueil des actes administratifs.

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera transmis au Recteur, chancelier des universités.

Fait à Reims, le 14/12/2022



Guillaume GELLÉ

Transmis à M. le Recteur, chancelier des universités le 14/12/2022

Mis en ligne le : 14/12/2022